

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : J-J. CHAPELLET

Délibération n° 2023-076

L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 44, 46, 47, 49 et 50 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 mai 2023.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD (1), Jean-Jacques CHAPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE (2), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (3), Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN (1), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE (4), Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Fabien RUET (4), Jean-Claude BONNAMY, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Lionel FREL, Anthony CASTAING, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Lionel LACOMBE.

ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :

Alain CASTANG a donné pouvoir à Fatiha BANCAL
Julie TEJERIZO a donné pouvoir à Lionel FREL
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD
Michel TERREAUX a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPELLET
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET
Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER
Florence MALGAT a donné pouvoir à Josie BAYLE
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Christian BORDENAVE
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON
Georges BASSI a donné pouvoir à Pascal PREVOT
Gérald TRAPY a donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Frédéric DELMARES
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Joaquina WEINBERG

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

Jean-Louis DESSALLES, Jacqueline SIMONNET, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

- (1) arrivés avant le vote du dossier n°1 « Budget principal – décision modificative n°2 »
(2) arrivé avant le vote du dossier n°12 « Personnel communautaire – création d'emploi saisonniers »
(3) arrivé avant le vote du dossier n°9 « Admission en non-valeur – budget principal »
(4) arrivés avant le vote du dossier n°10 « Attribution de fonds de concours – enveloppe 2023 modification »

SECRETARE DE SEANCE : Luc MAMMES

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications budgétaires présentées dans l'annexe jointe.

Ces écritures ont principalement pour objet :

En recettes de fonctionnement :

- d'ajuster le résultat de fonctionnement reporté à la suite du vote des comptes administratifs et de l'affectation définitive des résultats 2022 ;
- d'intégrer les remboursements d'assurance à la suite de l'orage de grêle de 2022 (180 000 €) ;
- de corriger le montant des amortissements des subventions de - 48 528 €.

En dépenses de fonctionnement :

- d'augmenter les crédits du service de collecte des déchets ménagers de 81 900 € (révision de prix du marché de collecte 2022) ;
- d'inscrire les crédits pour les réparations des bâtiments touchés par le sinistre de grêle (157 800 €) ;
- d'inscrire 4 602 € pour les dotations aux provisions ;
- de corriger le montant des amortissements 2023 de 39 531 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement étant obtenu par une diminution des dépenses imprévues en fonctionnement de 165 557.74 €.

En recettes d'investissement :

- de corriger le montant des amortissements 2023 de 39 531 € ;
- de corriger l'excédent de fonctionnement capitalisé à la suite des résultats définitifs.

En dépenses d'investissement :

- de corriger le résultat d'investissement cumulé à la suite de l'affectation des résultats ;
- d'inscrire les crédits liés à la participation de la C.A.B. à la réalisation du giratoire à proximité de Jardiland (250 000 € en fonds de concours au Département de la Dordogne) ;
- de corriger le montant des amortissements des subventions de - 48 528 € ;
- d'abonder l'enveloppe pour les fonds de concours aux communes de 176 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement étant obtenu par une augmentation de l'emprunt de 212 441 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à approuver la décision modificative n°2 concernant le budget principal telle que détaillée en annexe.

DECISION :

Adopté par 60 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Creysse ce lundi 15 mai 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.



Le Président du Conseil Communautaire

Frédéric DELMARES